

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 90725 du 16 novembre 2017 portant attribution
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1732262S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat de formation à l'encadrement opérationnel ;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011 relative à la formation des gradés supérieurs de gendarmerie nationale à l'encadrement opérationnel et au commandement ;

Vu le procès-verbal n° 67802/GEND/CNISAG/STAGES du 11 octobre 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel est attribué, à compter du 11 octobre 2017, aux sous-officiers de gendarmerie dont les noms suivent :

Berger Sylvain	NIGEND : 217932
Bruguière Éric	NIGEND : 183875
Brou Norbert	NIGEND : 165814
Chabert Benoît	NIGEND : 233450
Chovin Raphaël	NIGEND : 168535
François Vincent	NIGEND : 193687
Joset Rémi	NIGEND : 238708
Lanne Michel	NIGEND : 212585
Leuenberger Vincent	NIGEND : 176568
Maisonneuve Thomas	NIGEND : 229283
Nokerman Maxime	NIGEND : 224536
Riebel Simon	NIGEND : 208527
Serin Nicolas	NIGEND : 186110
Vincent Alexandre	NIGEND : 193866

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général, sous-directeur des compétences,
J.-M. ISOARDI